

REÇU LE :

23 MAI 2018

Va Rb

PREFECTURE FOIX

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE

Affaire suivie par : Alain BUGÉ

Courriel : alain.buge@ars.sante.fr

Téléphone : 05/34/09/36/53

Date : 14 mai 2018

Mme la préfète de l'Ariège

DCIAT – BAT

Cellule Environnement

2, rue de la préfecture –

Préfet Claude Erignac

B.P. 40087

09007 Foix cedex

OBJET : Commune de Fougax et Barrineuf.

Mise en conformité des périmètres de protection des captages de Pélail, Courrent de la Frau et Riouvernies exploités pour la production d'eau potable par la commune de Fougax et Barrineuf.

REFER : Dossier définitif d'ETEN environnement daté du 23 février 2018.

P.J. : avis du SPEMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Comme suite à l'envoi rappelé ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables du SPEMA et de l'agence de l'eau Adour Garonne relatifs à la mise en conformité des périmètres de protection des captages Pélail, Courrent de la Frau et Riouvernies, situés sur les communes de Fougax et Barrineuf (09), Comus (11) et Belcaire (11).

Le dossier transmis ne fait pas l'objet de remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à la mise à l'enquête publique de ce dossier.

Pour le délégué départemental par intérim
La déléguée départementale adjointe



Marie-Odile AUDRIC GAYOL